

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 47

Chargée de l'examen du Rapport-préavis n° 2023/33 – Politique sociale de la solitude : Étude et Plan d'action dans le cadre de la réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour une étude sur la solitude à Lausanne »

Présidence :	Esperanza PASCUAS ZABALA (Socialiste)
Membres présents :	Karine BEAUSIRE BALLIF (Socialiste) ; Roland PHILIPPOZ (rempl. Musa KAMENICA, Socialiste) ; Sébastien KESSLER (Socialiste) ; Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Olivier THORENS (Les Verts) ; Anna CROLE-REES (Libéral-Radical) ; Jacques PERNET (Libéral-Radical) ; Josée Christine LAVANCHY (UDC) ; Clara SCHAFFER (Vert'libéraux)
Membres excusés :	Coralie DUMOULIN (rempl. Eliane Aubert, Libéral-Radical) ; Magali CRAUSAZ-MOTTIER (Ensemble à Gauche)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Emilie MOESCHLER, directrice Sports et cohésion sociale. M. Olivier CRUCHON, chef de service du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP). Mme Muriel CHENAUX MESNIER, déléguée Seniors, rattachée au SISP
Notes de séances :	Kelly HARRISON

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 27.09.2023

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h40

La présidente explique le déroulement de la séance. Elle rappelle le secret de commission, demande aux personnes qui ont un intérêt avec l'objet de le signaler. Elle informe que la séance est enregistrée et ajoute que le postulant n'est plus membre du Conseil, mais il a lu le rapport-préavis et se dit satisfait de la réponse de la Municipalité.

Madame la conseillère municipale des sports et de la cohésion sociale rappelle le contexte dans lequel le postulat a été déposé, soit durant la période COVID. À ce moment-là, la Municipalité estimait que les personnes qui souffraient le plus de solitude étaient les seniors. La Municipalité a pris donc pris connaissance du postulat avec intérêt, regrettant toutefois sa portée jugée trop générale.

La Ville a choisi de mener une étude auprès personnes âgées de 75 et plus, population plus sujette à la solitude et à l'isolement, plutôt que de mener une étude sur l'ensemble de la population qui aurait nécessité des moyens financiers considérables

Madame la conseillère municipale rappelle les actions mises en place à l'échelle de la Ville pour favoriser le lien social. Le choix de la Municipalité a été de privilégier des actions concrètes susceptibles d'améliorer le quotidien de la population pour atténuer les effets de la pandémie.

Madame la déléguée aux seniors signale que l'étude a démontré que le système sanitaire et social a joué son rôle. L'étude a mis en évidence des facteurs qui favorisent le sentiment de solitude, dont :

Conseil communal de Lausanne

- L'origine de la personne
- La précarité financière
- La santé

Discussion générale

De manière générale il est fort regretté que l'étude soit faite sur une population très ciblée. Cela laisse de côté des personnes qui sont encore actives, des personnes qui ont des maladies psychiques ou les jeunes qui n'étaient plus scolarisés donc l'étude ne répond que partiellement au Postulat.

Il est soulevé que les mutations sociétales demandent un regard pointu sur ces questions. La commission plaide pour favoriser les collaborations avec les hautes écoles. Au vu de la complexité, cela vaudrait la peine d'aller plus loin pour mieux observer les connexions entre précarité et le grand âge. On souligne le panel d'offres associatives, Il y a déjà beaucoup de choses qui se font à Lausanne.

Le rapport-préavis répond à certaines interrogations mais il est regretté que la dimension des appels pour rétablir la solidarité de proximité (que chacun s'intéresse à son voisin) ne soit pas évoquée dans la réponse. On rappelle que le plan canicule s'appuie sur les liens sociaux des quartiers. Il est dit que la Municipalité pourrait s'appuyer sur ces liens hors COVID ou plan canicule.

Il est dit que le rapport-préavis parle de politique sociale, mais on ne trouve rien de politique dans le rapport-préavis. Le terme « plan d'action » est utilisé, mais un plan d'action prévoit des dates de début et de fin, établit les responsabilités de chacun, donne un budget. Tout cela manque. Lorsqu'il y a un plan d'action, il doit y avoir un monitoring avec des indicateurs. Il est regretté, aussi, que les recommandations semblent plus basées sur la littérature que sur l'analyse des observations de terrain.

La demande du postulat : inventorier l'existant et détecter les trous. L'inventaire est fait. Mais il n'y a pas de recensement des manques. Un plan d'action aurait été souhaité. Il manque des pistes de développement dans l'étude.

On aurait souhaité que le rapport-préavis fasse un lien avec le futur rapport-préavis devant répondre au postulat « le bonheur à Lausanne : où en est-on ? » (POS23/022)

Un étonnement est exprimé par rapport aux coûts et à la pertinence d'envoyer le questionnaire à 10'000 personnes alors qu'un on aurait pu prendre un échantillon représentatif de la population.

Madame la conseillère municipale précise qu'il s'agissait d'un envoi groupé que de toutes façons la municipalité fait, donc il n'y a pas des coûts supplémentaires.

Concernant le choix de la population, **Madame la conseillère municipale** explique que les demandes du postula touchent différents domaines de politiques publiques. L'opportunité de réaliser une étude sur un panel plus large pour obtenir des résultats plus probants a été envisagée, toutefois, cette option n'a pas été retenue faute de budget. Elle estime que l'ensemble des directions de la Ville mettent en œuvre des actions qui œuvre pour le lien social et le vivre-ensemble. Elle précise que la Municipalité n'est pas intervenue dans la méthodologie de l'étude réalisée par la HETSL.

Madame la déléguée aux seniors admet qu'il n'y a pas de plan d'action mentionné dans le préavis. Elle reconnaît que le rapport-préavis cite de la littérature scientifique et pas des exemples

Conseil communal de Lausanne

lausannois, mais elle précise que le préavis 2018/33¹ « *Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé* » liste 31 mesures de politique des seniors qui concernent toutes les directions hormis les SIL. La mise en œuvre de ces mesures est en cours de concrétisation, raison pour laquelle un nouveau plan n'allait pas être établi.

Sans mettre en question tout ce qui est fait par la Municipalité, un commissaire rappelle que le postulat demandait « *d'étudier l'opportunité de réaliser une étude quantitative et qualitative sur la solitude des habitants lausannois* » compte tenu que le rapport-préavis se focalise sur une population donnée et non pas sur une étude plus large, est-ce que les résultats pourrons être utiles à développer un travail élargi à toute la population ? une suite peut être attendue ?

Une commissaire, plaide pour continuer les liens avec l'académique pour contribuer à former les étudiants. Il a beaucoup été question des activités, mais par rapport à l'étude, on ne sait pas si le niveau de solitude a été réduit grâce à ces activités. Comment cela sera mesuré ?

Madame la conseillère municipale répond que le type d'étude pour répondre à cette question concerne d'autres démarches. Il s'agirait d'évaluer des actions ou des politiques publiques et l'impact de ces politiques sur le sentiment de solitude.

Il est questionné si, suite à cette étude, qui est plutôt descriptive, est-ce que des actions ou études complémentaires vont être entreprises ? La suite serait une étude interventionnelle pour voir s'il y a des impacts ?

Madame la conseillère municipale répond que l'étude a permis de thématiser les questions de solitude et d'isolement avec différents services de la Ville. Pour les services, cela leur a permis de prendre conscience des incidences de leurs actions. Dans le plan d'action de la politique des seniors, cela a permis de valider que la Ville allait dans le bon sens.

On remarque que ni l'étude, ni le rapport fait mention des personnes queers.

Il y a l'hypothèse que les personnes qui ont répondu au questionnaire ne sont peut-être pas les plus seules !

On soulève les limites de l'étude, notamment qu'elle n'est pas représentative de toute la population. On se demande comment les constats de l'étude vont être appliqués pour d'autres populations.

Madame la conseillère municipale précise que la réponse figure au point 4 du rapport-préavis.

Déterminations de la commission (vote)

Conclusion

1. D'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Robert Joosten et consorts :
« Etude sur la solitude à Lausanne »

Vote : **11 oui**
 0 non
 0 abstention

La commission accepte la conclusion à l'unanimité.

¹ https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=48030

Conseil communal de Lausanne

La présidente lève la séance à 18h40.

1. **Conclusion(s) de la commission** : Après discussion et éclaircissements, la réponse de la Municipalité au postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Étude sur la solitude à Lausanne » est acceptée à l'unanimité
-

Lausanne, le 04.12.2023

Le rapporteur/la rapportrice :
Esperanza Pascuas
Prénom Nom